

Le présent tableau souligne, pour chaque étape du processus de recherche, (1) les principales conventions dont doivent tenir compte, et auxquelles doivent adhérer, les chercheurs et chercheuses ; (2) un rappel des questions que doivent se poser les chercheurs et chercheuses ; et (3) les documents officiels/lignes directrices auxquelles les chercheurs et chercheuses peuvent se référer. Cet outil est un résumé du document *Éthique de la recherche : guide pratique*, au côté duquel il doit être utilisé.

### 1. CONCEPTION D'UN TRAVAIL DE RECHERCHE ÉTHIQUE

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>■ La recherche doit être conçue dans le but de maximiser les bénéfices pour les participant-e-s. Les bénéfices potentiels doivent toujours l'emporter sur les risques.</li><li>■ Oxfam doit expliquer aux participant-e-s les méthodes de recherche et les objectifs, et leur préciser comment les résultats pourront leur être communiqués.</li><li>■ Les personnes qui mènent des recherches pour le compte d'Oxfam doivent être qualifiées et formées pour cette tâche.</li><li>■ Les outils et les méthodes de recherche doivent tenir compte de la situation, des questions de genre et du contexte socioculturel.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>? La recherche est-elle nécessaire, et selon quels critères ?</li><li>? La recherche est-elle bien planifiée en tant que projet et intégrée à un programme de travail pratique ?</li><li>? Quels systèmes sont en place afin d'assurer l'apprentissage à la fin du projet de recherche ?</li><li>? Connaissez-vous toutes les politiques et procédures de l'organisation et êtes-vous prêt-e à les appliquer (protection des données, sauvegarde et éthique) ?</li></ul> |
|---|--|

**Références :** [UK Economic and Social Research Council's Framework for Research Ethics](#) | Lignes directrices d'Oxfam : [Élaborer des termes de référence pour la recherche](#) ; [Modèle de termes de référence pour la recherche](#) ; [Intégration du genre dans la planification de la recherche](#) ; Lignes directrices d'Oxfam sur la conduite de recherches avec recenseurs | [Politiques d'Oxfam GB sur la protection et la gestion responsable des données](#)

### 2. RÉALISATION D'UNE ANALYSE DES RISQUES ET APPROBATION

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>■ Une analyse des risques doit être menée et validée par les membres des équipes centrales et locales concernés avant que la recherche ne commence.</li><li>■ Le but de l'analyse des risques est de réduire le risque de produire de façon involontaire des conséquences négatives. Tous les risques potentiels doivent être consignés et une stratégie d'atténuation des risques doit être proposée, et l'analyse des risques doit être régulièrement mise à jour.</li><li>■ L'analyse des risques doit prendre en compte les risques à court et long terme ; les risques auxquels sont confronté-e-s les chercheurs, chercheuses et participant-e-s ; les entorses possibles aux principes de confidentialité pour des motifs de sécurité ou d'obligations légales.</li><li>■ Les noms et les coordonnées des interlocuteurs/trices responsables de la sauvegarde et de la recherche doivent apparaître dans l'analyse des risques.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>? Avez-vous compilé les problèmes éthiques soulevés par votre projet dans une évaluation des risques et défini des stratégies d'atténuation pour chacun de ces problèmes ?</li><li>? L'évaluation des risques a-t-elle été approuvée, y compris par le personnel local qui connaît bien le contexte de la recherche ?</li><li>? Comment prévoyez-vous de contrôler la sécurité des chercheurs, chercheuses et répondant-e-s ?</li><li>? Comment allez-vous contrôler l'adhérence des chercheurs et chercheuses au Code de conduite d'Oxfam ? Que se passera-t-il s'il n'est pas respecté ?</li><li>? Connaissez-vous toutes les politiques et procédures de l'organisation et êtes-vous prêt-e à les appliquer (protection des données, sauvegarde et éthique) ?</li></ul> |
|--|--|

**Références :** [Code de conduite du personnel d'Oxfam](#) | Lignes directrices d'Oxfam sur la conduite de recherches avec recenseurs | [Politiques de sauvegarde d'Oxfam GB](#) ; et [Procédures opérationnelles standard de signalement des comportements répréhensibles](#)

### 3. SÉLECTION DES PARTICIPANT-E-S

- Les participant-e-s ne doivent participer à la recherche que si celle-ci est susceptible de leur apporter un bénéfice.
  - Les participant-e-s doivent comprendre l'objectif de la recherche afin de se forger un avis en toute connaissance de cause sur les bénéfices qu'ils et elles pourront en retirer.
  - Les chercheurs et chercheuses doivent tenir compte des risques de lassitude de la part des participant-e-s quand plusieurs études ont déjà eu lieu simultanément et n'ont produit que peu d'effets positifs pour la communauté.
- ? Avez-vous tenu compte des besoins spécifiques des enfants et autres groupes vulnérables ?
  - ? Fournissez-vous des informations accessibles concernant le projet, y compris sur la façon d'accéder au travail de recherche et aux points focaux de sauvegarde ?
  - ? Fournissez-vous des informations accessibles et claires sur les bénéfices de la recherche et les risques potentiels pour les participant-e-s ?
  - ? Avez-vous étudié le contexte de la recherche afin d'identifier des barrières spécifiques, y compris une lassitude vis à vis de la recherche ?

**Références :** Way, E. (2008) *Understanding Research Fatigue in the Context of Community-University Relations*. Clark University Digital Commons.

### 4. OBTENTION DU CONSENTEMENT DES PARTICIPANT-E-S

- Les chercheurs et chercheuses doivent obtenir le consentement volontaire des participant-e-s, qu'ils/elles doivent donner en toute connaissance de cause, avant que le travail de recherche ne commence.
  - Les participant-e-s doivent disposer de toutes les informations concernant la recherche et être en mesure de comprendre ces informations. Elles et ils doivent être informé-e-s de leurs droits (de ne pas participer/de se retirer) et de comment exprimer des inquiétudes.
  - Un soin tout particulier doit être apporté aux demandes de consentement adressées à des personnes vulnérables, comme les enfants.
  - Les participant-e-s ne doivent pas être forcé-e-s à participer par les chercheurs et chercheuses ou toute personne de leur communauté.
  - Les participant-e-s à l'étude doivent donner leur accord pour l'utilisation qu'Oxfam compte faire des résultats de la recherche.
- ? Comment le consentement éclairé des répondant-e-s sera-t-il obtenu, enregistré pour référence et contrôlé tout au long du processus de recherche ?
  - ? Fournissez-vous des informations accessibles sur le projet, y compris sur la façon d'accéder à la recherche et aux points focaux de sauvegarde ?
  - ? Est-ce que les participant-e-s comprennent comment leurs données seront utilisées ?
  - ? Si vous fournissez des formulaires aux répondant-e-s, pourront-ils/elles les emporter en toute sûreté ?
  - ? Quel niveau de confidentialité et d'anonymat pouvez-vous offrir aux participant-e-s ? Et comment peuvent-ils/elles en être informé-e-s efficacement ?
  - ? Les répondant-e-s comprennent-ils/elles qu'il est possible de contacter l'équipe de recherche pour émettre une plainte, une contestation, ou pour se retirer de la recherche à tout moment ?
  - ? Avez-vous tenu compte des besoins spécifiques des enfants et autres groupes vulnérables ?

**Lignes directrices supplémentaires et modèles pour l'enregistrement du consentement éclairé :** [Lignes directrices d'Oxfam concernant le contenu éthique](#) | [Université du Michigan](#) | [Université de Manchester](#) | [UK Data Service](#) | [Organisation mondiale de la Santé](#)

## 5. RÉALISATION DE LA RECHERCHE

- Les chercheurs et les chercheuses doivent recevoir une formation sur le Code de conduite d'Oxfam ainsi que sur leur rôle en tant que premier point de contact pour les membres de la communauté dans des contextes difficiles.
  - Oxfam doit vérifier la sécurité des pratiques de recherche mises en place.
  - Les recherches doivent être réalisées dans des lieux sûrs, dans lesquels le/la participant-e et le chercheur ou la chercheuse se sentent à l'aise.
  - De manière générale, Oxfam ne préconise pas de verser de compensations financières, mais le personnel local pourra décider au cas par cas, en fonction de la situation.
  - Les participant-e-s doivent pouvoir contacter les chercheurs et chercheuses à tout moment, directement ou indirectement.
  - Toute conséquence négative pour les participant-e-s doit être signalée à l'équipe de recherche/aux points focaux de sauvegarde, et tout comportement répréhensible de la part d'un-e membre du personnel doit faire l'objet d'une enquête.
- ? Offrez-vous une compensation financière aux participant-e-s ?
  - ? Les répondant-e-s comprennent-ils/elles qu'il est possible de vous contacter pour émettre une plainte, une contestation ou pour se retirer de la recherche à tout moment ?
  - ? Prévoyez-vous de contrôler à la fois la sécurité des chercheurs et chercheuses et des répondant-e-s ?
  - ? Comment allez-vous contrôler l'adhérence des chercheurs et chercheuses au Code de conduite d'Oxfam. Que se passera-t-il s'il n'est pas respecté ?

**Références :** [Code de conduite du personnel d'Oxfam](#) | [Politiques d'Oxfam GB sur la sauvegarde](#) | [Lignes directrices d'Oxfam sur la conduite de recherches avec recenseurs](#)

## 6. UTILISATION DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

- Les données doivent faire l'objet d'un traitement confidentiel et doivent être stockées de façon sécurisée, conformément aux normes internes de protection des données et à la législation locale ou nationale en vigueur concernant la protection de la vie privée ou des données.
  - Les personnes participant à des projets gérés par Oxfam doivent pouvoir connaître les conclusions ou retirer leur participation, même une fois l'étude terminée.
  - Oxfam peut utiliser publiquement le témoignage d'un-e participant-e sans que les données soient anonymisées, uniquement si le/la participant-e a clairement donné son accord. L'identité des enfants ne doit jamais être révélée.
- ? Quel niveau de confidentialité et d'anonymat pouvez-vous offrir aux participant-e-s ? Et comment peuvent-ils/elles en être informé-e-s efficacement ?
  - ? Quels outils prévoyez-vous d'utiliser pour stocker et traiter les informations ? Disposent-ils d'une assistance et sont-ils sûrs ?
  - ? Comment allez-vous vous assurer que les informations soient bien reportées aux personnes ayant participé à la recherche ?
  - ? Les répondant-e-s comprennent-ils/elles qu'il est possible de contacter l'équipe de recherche pour émettre une plainte, une contestation, ou pour se retirer de la recherche à tout moment ?
  - ? Avez-vous pensé aux implications (notamment informer les participant-e-s et passer les accords ou contrats nécessaires) liées au partage de données ou de résultats d'une enquête entre affiliés ou avec des partenaires externes ?

**Références :** UK Data Service propose [des informations utiles sur les protocoles d'anonymisation](#) | Les informations sur le droit à la vie privée sont disponibles dans la [Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies](#) ; [Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne](#) | **Obligations en matière de protection des données et de la vie privée :** [Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne \(RGPD\) \(Oxfam GB\)](#) | [Législation mondiale sur la protection des données et de la vie privée de la CNUCED](#) | [Politique d'Oxfam GB sur la protection des données et politique sur la gestion responsable des données dans le cadre des programmes](#) | **Utilisation d'images et de vidéos :** [Lignes directrices d'Oxfam concernant le contenu éthique](#) | [Politique d'Oxfam sur la sauvegarde en ligne](#) | [Politique d'Oxfam sur la prévention et protection de la jeunesse](#)